



Comité des usagers DE L'IRD PQ

LES COULEURS

Les couleurs représentent le dynamisme, leur luminosité suggère l'espoir et la superposition des couleurs illustre l'interaction.

LES 3 PERSONNES

Les personnes représentent la fluidité entre les usagers, le comité et la direction.

LES 2 ARCS DE CERCLE

Ils représentent la communication et l'interaction.

LES 3 CARRÉS

Ils représentent l'encadrement.

Graphisme : Carte Blanche



Comité des usagers DE L'IRD PQ

POUR NOUS JOINDRE

525, boul. Wilfrid Hamel
Bureau D-106
Québec (Québec) G1M 2S8

Téléphone :

418 529-9141, poste 6002

ATS : **418 649-3733**

comite.usagers@irdpq.qc.ca

HEURES DE BUREAU

Lundi au jeudi
8 h à 17 h

De septembre à juin

Inscrivez-vous à la liste de diffusion
du comité des usagers au :

[http://www.irdpq.qc.ca/bot/
inscription_liste_diffusion.html](http://www.irdpq.qc.ca/bot/inscription_liste_diffusion.html)

Ce dépliant est disponible en
gros caractères, en braille, en
audio et en LSQ. L'information est
aussi diffusée sur le site Internet
de l'IRD PQ (accessible pour les
Sourds) au www.irdpq.qc.ca.

Comité des usagers DE L'IRD PQ



Mai 2013

Comité des usagers DE L'IRDPQ

Le comité des usagers représente la clientèle de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ). Il est composé de personnes bénévoles ayant une déficience physique et de parents dont les enfants ont une déficience physique. Ces représentants ont reçu ou reçoivent des services de l'IRDPQ.

SON MANDAT

Selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le comité a le mandat de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des usagers des établissements publics.

SES FONCTIONS

- Renseigner les usagers sur leurs droits et leurs obligations;
- Contribuer à l'amélioration des services et des conditions de vie;
- Évaluer auprès des usagers le degré de satisfaction à l'égard des services obtenus de l'IRDPQ;
- Défendre les droits et les intérêts collectifs et individuels des usagers auprès de l'IRDPQ ou toute autre organisation concernée;
- Accompagner sur demande un usager dans la défense de ses droits et de ses intérêts ou pour le dépôt d'une plainte;
- S'assurer du respect des usagers de l'IRDPQ et signaler les situations problématiques.

POUR QUI?

Le comité des usagers de l'IRDPQ peut représenter la clientèle suivante et lui offrir des services :

- Les personnes ayant une déficience motrice, auditive, visuelle ou du langage qui ont reçu ou reçoivent des services de l'IRDPQ;
- Les parents ou les proches de ces personnes.

DROITS ET OBLIGATIONS DES USAGERS

L'utilisateur des services de santé et des services sociaux a des droits inscrits dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Pour exercer ses droits, cinq lignes directrices sont énoncées à l'article 3 de la Loi:

- La raison d'être des services est la personne qui les requiert;
- Le respect de l'utilisateur et la reconnaissance de ses droits et libertés doivent inspirer les gestes posés à son endroit;
- L'utilisateur doit, dans toute intervention, être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses besoins et de sa sécurité;
- L'utilisateur doit, autant que possible, participer aux soins et aux services le concernant;
- L'utilisateur doit, par une information adéquate, être incité à utiliser les services de façon judicieuse.

Selon les besoins de l'utilisateur et les ressources disponibles, l'IRDPQ tient compte également des modes de communication adaptés à ses limitations fonctionnelles.

